

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 mars 2024

n° 060-24

**Objet :** *RD - Approbation d'une convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la commune de Barberaz dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle du secteur « route d'Apremont »*

- date de convocation le 22 mars 2024
- nombre de conseillers en exercice : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Pierre Brun - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Eric Delhommeau

- conseillers excusés : 7

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Benoît Cerino - Max Joly - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 28 mars 2024

délibération n° 060-24

objet **RD - Approbation d'une convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la commune de Barberaz dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle du secteur « route d'Apremont »**

---

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que suite à la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, Grand Chambéry se positionne en assistance auprès des communes afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du PLUi HD, notamment en proposant une aide aux communes sur leur stratégie et sur le montage de leurs projets urbains. Ce montage associe plusieurs compétences de Grand Chambéry pour offrir une expertise complète aux communes jusqu'à la phase opérationnelle.

Dans ce cadre, Grand Chambéry a lancé un appel à projets en mars 2022 afin de recueillir auprès des communes les propositions d'opérations d'aménagement susceptibles d'être éligibles à cet accompagnement. Le comité de pilotage aménagement du 23 juin 2022 a déterminé les dossiers éligibles à l'accompagnement technique de Grand Chambéry, dont le dossier relatif à l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle du secteur « route d'Apremont » à Barberaz.

La commune a lancé une étude pour élaborer un plan de composition urbaine et paysagère préalable à la création d'une OAP (orientations d'aménagement et de programmation) sur ce secteur d'entrée de ville : structuration urbaine, requalification de la route d'Apremont, renouvellement urbain, intégration environnementale, paysagère et architecturale.

Il est proposé de conclure une convention fixant les modalités de programmation, d'exécution et de financement des services réalisés par Grand Chambéry au profit de la commune de Barberaz dans le cadre de cette étude.

Le périmètre des apports de l'agglomération comprend les fonctions ressources.

Il est précisé que les éléments fournis par Grand Chambéry doivent être compatibles avec les nécessités des services de la Communauté d'agglomération et ne doivent en aucun cas nuire à la qualité du service rendu dans le cadre des compétences qu'elle exerce directement qui restent prioritaires par rapport aux interventions extérieures.

Les prestations de Grand Chambéry sont réalisées à titre gratuit.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour tout type de conventions préalables à la réalisation de prestations de services,

**Vu** la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 approuvant la définition de la nature et des modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

**Vu** l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier, gens du voyage du 15 février 2024,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve la convention entre Grand Chambéry et la commune de Barberaz dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle du secteur « route d'Apremont », ci-jointe,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférent,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

**Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte :

**060-24**

Objet de l'acte :	RD - Approbation d'une convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la commune de Barberaz dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle du secteur « route d'Apremont »
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	28 mars 2024
Annexe(s) :	Convention de prestation de services

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240328-lmc1H31248H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31248H1

Date de transmission en Préfecture :	05 avril 2024
Date de réception en Préfecture :	05 avril 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 05 avril 2024